



Université d'Ottawa • University of Ottawa
Faculté de Génie • Faculty of Engineering

Orientation à l'intention des nouveaux employés dans les laboratoires

Veillez retourner le formulaire dûment rempli au secrétariat de votre département

GÉNÉRAL

1. Le numéro de téléphone d'urgence de l'Université d'Ottawa est le _____
2. L'extincteur d'incendie est situé _____. En cas d'incendie, tirez la manette du poste manuel d'alarme d'incendie qui se trouve _____. Composez le **5411** pour avertir le service de la protection, qui eux, contacteront les services d'urgence concernés.
3. Un plan d'évacuation indiquant les routes principales et alternatives d'évacuation de l'édifice est situé _____. *(Il est très important que vous vous familiarisiez avec ces routes.)*
4. La trousse de premiers soins la plus près se trouve _____ et le secouriste désigné le plus près se trouve _____. La liste des secouristes de l'édifice est affichée _____.
5. **Tous les accidents, incidents et maladies professionnelles doivent être signalés en utilisant le « Rapport d'accident, d'incident ou de maladie professionnelle » de l'université d'Ottawa au service des ressources humaines et au gestionnaire des installations.** Les formulaires sont disponibles au _____ ou via le web http://www.hr.uottawa.ca/files/forms/leave/accident_incident_report.pdf.
6. Tous les employés doivent réussir la formation **SIMDUT**. Cette formation en ligne se trouve à l'adresse suivante : http://www.uottawa.ca/services/sesst/whmis_online.htm
7. Tous les employés doivent réussir la formation Sécurité dans les laboratoires dispensée par le bureau de la gestion du risque, de l'environnement et de la santé-sécurité au travail. Le manuel de sécurité en laboratoire est situé au _____
8. Tous les employés qui utilisent des matières radioactives, doivent aussi réussir le cours de radioprotection offert par l'office de la gestion du risque ainsi que tout autre cours pertinent à la recherche ou travail effectué. Vous trouverez la liste de ces cours à l'adresse suivante <http://www.uottawa.ca/services/sesst/biosafety.htm>
9. Mon représentant au sein du Comité sectoriel de santé et sécurité au travail est _____
La liste de tous les membres est disponible sur la page web de la faculté, à l'adresse suivante http://www.uottawa.ca/services/sesst/ohs_members.htm
10. L'agent de la gestion du risque de la faculté est _____ du bureau de la gestion du risque, de l'environnement et de la santé-sécurité au travail. Vous trouverez ce renseignement à cette adresse web : http://www.engineering.uottawa.ca/en/health_safety/view/emergency_contact_information/
11. Visitez la page web de la faculté, section santé et sécurité : <http://www.engineering.uottawa.ca/fr/> et celle du bureau de la gestion du risque : <http://www.uottawa.ca/services/sesst/index.htm>
12. Il est interdit de manger, boire ou d'entreposer de la nourriture dans le laboratoire.
13. Vous ne devez pas utiliser de l'équipement ou entreprendre des procédures si vous n'avez pas reçu la formation de sécurité pertinente du personnel de laboratoire habilité.
14. Veuillez consulter les lignes directrices ou votre superviseur, sur l'utilisation des égouts avant de déverser quoique ce soit dans l'évier. Les lignes directrices sur l'utilisation des égouts sont situées _____
15. Les personnes non formées ne sont pas admises dans les laboratoires. Tous les visiteurs doivent porter des verres protecteurs.
16. Les portes du laboratoire doivent être verrouillées lorsqu'il n'y a personne dans le laboratoire.

PROTECTION PERSONNELLE

17. Les dangers suivants sont présents dans le laboratoire et exigent une formation spécialisée, (i.e. laser, rayons x à diffraction, haute tension, haute pression, photomètre à flamme, RMN, pompe à ultravide, électricité, outils spécialisés, etc.)

18. L'équipement protecteur personnel (masque filtrant, écran facial, gants, écran protecteur, etc.) est situé au _____
19. Les verres protecteurs et les vêtements appropriés à la tâche sont de mise en tout temps, culottes courtes, sandales sont défendus en tout temps dans le laboratoire et lors du transport de matériel.
20. Les cheveux longs doivent être attachés ou contenus.
21. Les douches oculaires d'urgence sont situées _____
22. Les douches d'urgence sont situées _____
23. Les fiches signalétiques sur les matières dangereuses (**FSMD**) sont disponibles auprès de _____. Familiarisez-vous avec les FSMD de toutes les matières dangereuses avec lesquelles vous travaillez avant de les utiliser.
24. Si vous avez besoin de services d'urgence, assurez-vous d'avoir la fiche signalétique sur les matières dangereuses (FSMD) pertinente avec vous.
25. Les mesures d'urgence en cas d'incendie, de déversement de toutes substances désignées : chimiques, biologiques, radioactives sont décrites dans le Manuel de sécurité en laboratoire. **Lisez-les à l'avance!**
26. La trousse en cas de déversement de produits est située au _____
27. Les brochures traitant des dangers biologiques, du SIMDUT et de la radioprotection sont disponibles auprès de _____. Vous devez les lire avant d'utiliser les matières pertinentes à votre recherche..
28. Tous les déversements, incidents, contaminations doivent être rapportés immédiatement au chercheur principal.
29. **Vous devez nettoyer et décontaminer les surfaces de travail à tous les jours.** Les produits chimiques dangereux doivent être entreposés dans les cabinets appropriés à la fin de chaque journée de travail.
30. Lavez-vous les mains avec du savon avant de quitter le laboratoire.
31. Suivez les directives du Bureau de la gestion du risque si vous avez à travailler seul en-dehors des heures normales de travail, vous trouverez cette directive à l'adresse suivante : <http://www.uottawa.ca/services/ehss/docs/Directiveaccesslabafterhours.pdf>

J'ai lu et je comprends les directives ci-dessus. Les règlements et procédures qui régissent à l'université la santé et la sécurité sont, règlement 72 : Protection environnementale, règlement 77 : Santé et sécurité au travail, règlement 87 : Interruption temporaire des activités et règlement 91 : Gestion de l'environnement. Toutes les politiques sont publiées sur le site web à l'adresse suivante : <http://web5.uottawa.ca/admingov/reglements-methodes.html>

Employé(e): _____
Signature

Date

Superviseur: _____
Signature

Date

(Révisé Mai 2010)